

L'air du temps

n°140

Avril 2015

Sommaire

- ▶ **Echos du Conseil municipal, séances du 26 mars et du 10 avril 2015**
 - ◇ Budget 2015
 - ◇ Et autres points
- ▶ **Environnement : brûlage des végétaux**
- ▶ **Bibliothèque : une collection « maison » !**
- ▶ **Vie de la station : bilan chiffré de la saison ski alpin**
- ▶ **A faire, à voir... : marché aux plants, Via Vercors, danse...**

Edito

Quand on n'a pas de pétrole, il faut avoir des idées !
Célèbre boutade des années 70 qui retrouve une pleine actualité...

Il y a fort à parier que, quelle que soit la majorité politique en place, les dotations de l'Etat au budget des communes ne repartiront pas à la hausse. L'élaboration du budget 2015 a été compliquée et on peut raisonnablement penser que cela ne va pas s'améliorer dans les années à venir.

Alors quoi faire ?

Être audacieux sans doute dans les choix à faire en matière de réforme territoriale, tant en terme de regroupement des intercommunalités qu'en terme d'évolution du périmètre des communes. Les prochains mois seront décisifs !

Être imaginatifs dans la manière de répondre à certains besoins de la communauté villageoise. Nous avons commencé à l'être mais il ne faudra pas faiblir, au contraire.

Cette année, les activités périscolaires ont déjà mobilisé, à des degrés divers, 22 personnes, toutes générations confondues, pour l'encadrement bénévole d'activités dont la qualité est unanimement saluée.

D'autres personnes se mobilisent pour trouver des solutions collectives à des problèmes individuels que posent un arrêté préfectoral sur le brûlage des végétaux.

Et bien sûr, ne pas baisser la garde pour exiger de l'Etat et des autres échelons politiques qu'ils assurent une véritable solidarité envers les personnes et les territoires les plus fragiles.

Il y a du pain sur la planche !

Didier Lattard, maire
Michel Eymard, 1^{er} adjoint



← Vallée fossile des Rimets

Merci à Cyrille Callet et Fred Lattard qui ont installé, en début de mois, le panneau d'accueil, en haut du parking. Nous reviendrons prochainement sur les actions prévues au 2^{ème} plan de gestion.

La vie de la commune c'est aussi sur :

<http://www.rencurel-vercors.fr/>



Nuit de la chouette 2015 →

Beaucoup de monde au Centre des Coulmes, le dimanche 5 avril, pour la **11^{ème} nuit de la chouette** organisée ici par le CPIE Vercors et le Centre. Pas moins de 25 adultes et d'une quinzaine d'enfants. Et un très beau film de Yoann Périé, *Discrète chevêchette*, tourné sur les hauts plateaux du Vercors.



COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le 26 mars dernier, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs de la commune, de l'eau et de l'assainissement et de la chaufferie 2014. Le Conseil d'administration du CCAS a approuvé le même jour le compte administratif 2014 du CCAS et voté le budget 2015.

COMMUNE		EAU & ASSAINISSEMENT		CHAUFFERIE		CCAS	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		DEPENSES		DEPENSES		DEPENSES	
Charges à caractère général	95 425,34	Eau potable	7 825,17	Charges à caractère général	3 821,12	Charges à caractère général	20 733,16
Charges de personnel	155 754,42	Assainissement collectif	17 402,80				
Atténuation de produits	8 300,00						
Autres charges de gestion courante	26 073,69						
Charges financières	15 603,18						
Charges exceptionnelles	0,00						
TOTAL	301 156,63	TOTAL	25 227,97	TOTAL	13 712,05	TOTAL	20 733,16
RECETTES		RECETTES		RECETTES		RECETTES	
Atténuation de charges	9 108,25	Eau potable	40 905,69	Ventes de produits	0,00	Vente de produits du domaine	9 000,00
Vente de produits du domaine	41 849,40	Assainissement collectif	70 355,83				
Impôts et taxes	179 129,27					Dotations et participations	11 225,50
Dotations et participations	139 574,19					Autres produits de gestion courante	1 480,86
Autres produits de gestion courante	44 281,80						
Produits financiers	3,76						
Op. d'ordre de transfert entre sections	236,02						
TOTAL	414 182,69	TOTAL	111 261,52	TOTAL	0,20	TOTAL	21 706,36
Excédent de fonctionnement	113 026,06	Excédent de fonct.	86 033,55	Déficit de fonct.	13 711,85	Excédent de fonct.	973,20
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	137 253,45	TOTAL DEPENSES	282 864,09	TOTAL DEPENSES	316 248,91	TOTAL DEPENSES	316 248,91
TOTAL RECETTES	301 436,10	TOTAL RECETTES	12 037,00	TOTAL RECETTES	227 228,30	TOTAL RECETTES	227 228,30
Excédent d'investissement	164 182,65	Déficit d'investiss.	270 827,09	Déficit d'investiss.	89 020,61	Déficit d'investiss.	89 020,61

Les budgets annexes sont à l'équilibre sans virement du budget de la commune.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 AU BUDGET 2015

Le 26 mars dernier, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'affectation des résultats 2014 au budget 2015.

Budget de la commune :

Le compte administratif 2014 du budget de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 113 026,06 €
- Excédent d'investissement : 164 182,65 €

Compte tenu :

- d'un excédent de fonctionnement antérieur reporté de : 0 €
- d'un déficit d'investissement antérieur reporté de : -204 662,39 €
- d'un reste à réaliser de : -28 804,00 €

Il a été décidé de reporter en recettes de fonctionnement 43 742,32 € après affectation de 69 283,74 € pour la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser.

Budget annexe eau et assainissement :

Le compte administratif 2014 du budget annexe eau et assainissement fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 86 033,55 €
- Déficit d'investissement : -270 827,09 €

Compte tenu :

- d'un excédent de fonctionnement antérieur reporté de : 22 780,00 €
- d'un excédent d'investissement antérieur reporté de : 27 388,82 €

Il a été décidé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 108 813,55 € pour la couverture partielle du déficit d'investissement et de reporter un déficit d'investissement de -243 438,27 €

Budget annexe de la chaufferie :

Le compte administratif 2014 du budget annexe de la chaufferie fait apparaître les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement : -13 711,85 €
- Déficit d'investissement : -89 020,61 €

Compte tenu :

- d'un déficit de fonctionnement antérieur reporté de : -1 323,96 €
- d'un excédent d'investissement antérieur reporté de : 113 952,10 €

Il a été décidé de reporter un déficit de fonctionnement de -15 035,81 € et de reporter un excédent d'investissement de 24 931,49 €

QUELS INVESTISSEMENTS EN 2015 ?

Les principales opérations inscrites au budget principal, cette année, sont :

- ENS les Rimets : fin élaboration du 2nd PPI et finition parking
- Bâtiment de la mairie / salle de réunions : poursuite des travaux.
- Lotissement du Bécha : sondages de terrain
- Eglise : diagnostic pierres et devis de remplacement
- Bâtiments : travaux de mise en accessibilité PMR
- Achat de forêts et terrains
- PLU (fin ?)
- Salle hors-sac et foyer de ski
- Voirie
- Matériels et véhicules

Les principales opérations inscrites au budget eau et assainissement, cette année, sont :

- Sécurisation des captages : acquisition du foncier et enquête publique.
 - Extension du réseau d'assainissement collectif et reprise de la conduite d'eau potable à Feuilletière (fin des travaux)
- NB : La finalisation du projet de réseau d'assainissement et de construction d'une STEP à La Balme fera l'objet d'une décision modificative ultérieure.

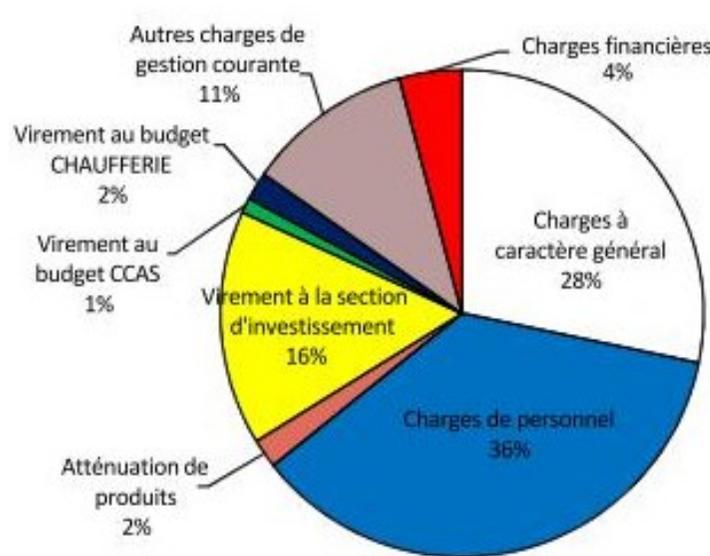


BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2015

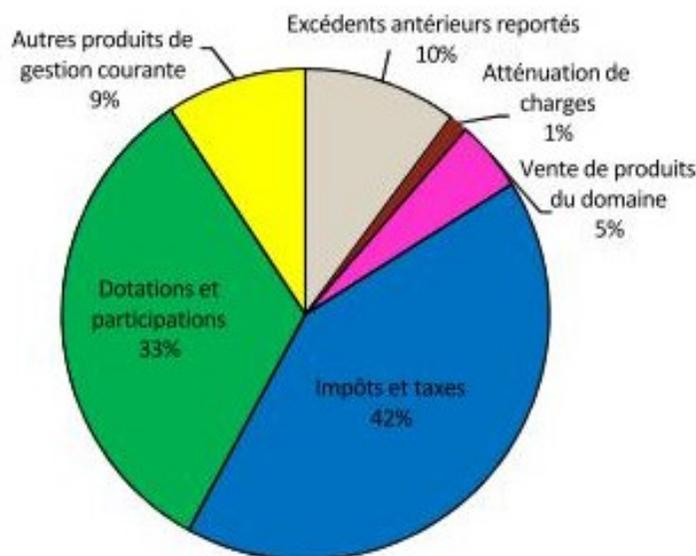
Le 10 avril dernier, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget principal et les budgets annexes 2015.

COMMUNE		EAU & ASSAINISSEMENT		CHAUFFERIE		CCAS	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		DEPENSES		DEPENSES		DEPENSES	
Charges à caractère général	121 550,00	Eau potable	27 304,00	Charges à caractère général	22 900,00	Charges à caractère général	22 956,00
Charges de personnel	154 900,00	Assainissement collectif	37 758,00	Virement à la section investissement	13 058,19	Charges exceptionnelles	0,00
Atténuation de produits	8 300,00			Autres charges de gestion courante	0,00	Déficits antérieurs reportés	0,00
Virement à la section d'investissement	67 030,08			Charges financières	16 036,00		
Virement au budget CCAS	4 412,79			Déficits antérieurs reportés	15 035,81		
Virement au budget EAU & ASSAIN	0,00						
Virement au budget CHAUFFERIE	8 030,00						
Autres charges de gestion courante	47 813,45	Virement à la section investissement	73 307,00				
Charges financières	18 000,00						
Operation d'ordre de transfert	0,00						
TOTAL	430 036,32	TOTAL	138 369,00	TOTAL	67 030,00	TOTAL	22 956,00
RECETTES		RECETTES		RECETTES		RECETTES	
Excédents antérieurs reportés	43 742,32	Eau potable	43 449,00	Excédents antérieurs reportés	0,00	Verte de produits du domaine	0,00
Atténuation de charges	5 400,00	Assainissement collectif	94 920,00	Ventes de produits	34 000,00	Virement du budget commune	4 412,79
Vente de produits du domaine	20 020,00	Excédents antérieurs reportés	0,00	Virement du budget commune	8 030,00	Dotations et participations	13 700,00
Impôts et taxes	180 026,00			Dotations et participations	25 000,00	Autres produits de gestion courante	1 530,00
Dotations et participations	140 693,00					Excédents antérieurs reportés	3 313,21
Autres produits de gestion courante	40 000,00						
Produits financiers	5,00						
TOTAL	430 036,32	TOTAL	138 369,00	TOTAL	67 030,00	TOTAL	22 956,00
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	415 103,74	TOTAL DEPENSES	701 385,27	TOTAL DEPENSES	136 217,68	TOTAL DEPENSES	136 217,68
TOTAL RECETTES	415 103,74	TOTAL RECETTES	701 385,27	TOTAL RECETTES	136 217,68	TOTAL RECETTES	136 217,68

BUDGET PRINCIPAL : SECTION DE FONCTIONNEMENT... QUELQUES PRÉCISIONS



Dépenses



Recettes

BUDGET PRINCIPAL : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Principales charges à caractère général (121 550,00 €)

- L'entretien courant du matériel roulant, des bâtiments, des réseaux et des forêts
- Le carburant, l'électricité, le gaz
- Les fournitures de petit équipement scolaire et de bureau
- Les frais postaux et les télécommunications
- Les taxes foncières
- Les honoraires (géomètre, avocat...)

Principales charges de gestion courante (47 813,45 €)

- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Les indemnités diverses
- Les provisions pour impayés notamment les loyers du Centre des Coulmes dus par l'association Deval)
- Les subventions aux associations et au CCAS

Les charges financières (18 000,00€)

correspondent aux intérêts des emprunts (le remboursement du capital apparaît en dépenses d'investissement).

Charges de personnel (154 000,00 €)

Secrétariat de mairie, agents techniques, agents d'entretien (ménage bâtiment mairie et bâtiments scolaires), agents restaurants scolaires, ATSEM, garderie.

Virement à la section d'investissement (67 030,08 €)

Le virement à la section d'investissement doit couvrir, au minimum, l'annuité d'emprunt (hors remboursement des emprunts court terme)

Vie municipale

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 avril 2015

TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil a voté à l'unanimité une augmentation de 1% des 3 taxes, ce qui représente environ 1 100 € de recettes supplémentaires.

Taxes	Taux 2014	Taux votés 2015
Taxe d'habitation	11,22%	11,34%
Taxe foncière (bâti)	14,87%	15,02%
Taxe foncière (non bâti)	42,36%	42,79%

DETTE DE LA COMMUNE



DETTE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT



DOCUMENTS D'URBANISME

Les lois de décentralisation ont, dans les années 1980, transféré aux communes la responsabilité de l'élaboration des documents d'urbanisme (POS, PLU...) et ont confié aux maires le pouvoir d'autorisation des opérations d'urbanisme (autorisation de travaux, permis de construire...).

Pour permettre aux maires, notamment ceux des petites communes, d'assumer cette responsabilité complexe, l'Etat, par l'intermédiaire de ses services (DDE puis DDT) assistait gratuitement les communes dans l'instruction des dossiers (conformité des projets avec les différents documents réglementaires).

Pour les communes membres d'une Communauté de communes de plus de 10 000 habitants, cette assistance de l'Etat prendra fin au 30 juin 2015. Pour celles qui sont membres d'une Communauté de communes de moins de 10 000 habitants (ce qui est le cas de Rencurel), cette assistance de l'Etat prendra fin au 31 décembre 2016.

Afin de prendre progressivement le relais des services de l'Etat dans l'aide à l'instruction des documents d'urbanisme, les Communautés de communes du Sud Grésivaudan ont décidé d'étoffer un service déjà existant sur Saint-Marcellin. Concernant les communes membres de la CCBI, c'est la Communauté de communes qui prendra en charge les frais engendrés par ce service.

Le Conseil municipal a autorisé le maire à signer la convention qui permettra à la commune de bénéficier de ce nouveau service.



REVERSEMENT FPU

En 2013, les communes de la CCBI avaient choisi de passer à la Fiscalité Professionnelle Unique, la FPU, c'est à dire d'aller vers un lissage sur 10 ans des taux des différentes taxes qui ont remplacé la taxe professionnelle (cf. *L'Air du Temps* n°123 de juillet 2013).

Depuis ce passage en FPU, c'est la Communauté de communes qui perçoit les taxes et reverse aux communes une attribution de compensation qui correspond au produit des taxes perçues en 2013.

La convention entre la commune et la CCBI pour le reversement de l'attribution de compensation a été renouvelée pour 2015 et elle le sera tacitement pour les années suivantes. Le montant du reversement s'élève à 56 278 €.

SUPPRESSION DE POSTE

Lors de la séance du conseil du 27 février 2014, un poste de rédacteur territorial a été créé suite à la nomination de Mylène Borrelli au grade de rédacteur au titre de la promotion interne. Le poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe qu'elle occupait antérieurement a donc été supprimé.

SUBVENTION

Une subvention d'un montant de 635 € a été attribuée à la coopérative scolaire de l'école du village pour financer en partie le voyage à Lyon du 16 au 18 mars 2015.

Le coût total était de 2 734,70 €, le Sou des écoles a contribué pour 900 €, la

coopérative scolaire pour 300 € (sur ses fonds propres) et les parents pour 900€ (60 € par élève).

CONTRAT AVEC LA PROVIDENCE

Jean-Louis Glénat étant en arrêt maladie depuis 6 mois, il a été décidé de signer une convention avec l'association *La Providence* pour aider Frédéric Lattard dans l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments. Cette convention porte sur un volume de 600 heures qui seront effectuées par une équipe de 5 personnes avec leur propre outillage. L'équipe peut intervenir sur demande pendant plusieurs périodes d'une ou de plusieurs journées sur l'année 2015, ce qui correspond à 15 journées de 8 heures d'intervention à 5 personnes. Le coût horaire est de 10 € pour la commune.

VENTE DE CHALEUR



La délibération votée le 19 décembre 2014, fixant les tarifs de chaleur, en attente de la signature des contrats, a été reconduite pour le 2nd trimestre.

DROIT DE CHASSE

Le droit de chasse sur les terrains communaux demandé à l'ACCA *La Diane* passe de 200€ à 250 €. Ce droit n'avait pas été réévalué depuis 2002.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Depuis de nombreuses années, il apparaît au budget de la commune des créances irrécouvrables pour un montant de 18 003,55 €, dues à des loyers impayés par les anciens locataires du Centre des Coulmes et de l'Elfe Bar. Afin d'épurer progressivement cette situation, les élus ont décidé de passer 2 500€ en remboursement de créance irrécouvrable sur l'année 2015.

La bibliothèque municipale de Rencurel est heureuse de vous faire part de la naissance du premier album documentaire de sa collection !

LES P'TITS DOCS DU PERISCOLAIRE



LA COUTURE



Mireille GLENAT - Monique EYMARD
Mars 2015
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE RENCUREL

Format 20 x 20 - 40 pages couleurs
157 illustrations

Il présente l'histoire de la couture, et ses usages, tant dans la fabrication d'objets utilitaires que comme activité de loisirs ou pratique artistique.

Quand en janvier, Mireille et Niamh Glénat ont, au cours des activités périscolaires, réalisé des marionnettes avec les enfants de l'école maternelle, j'ai cherché des livres qui présenteraient la couture à des enfants de cet âge, mais je n'ai rien trouvé.

Pour la première séance, Mireille avait réalisé un livret pour expliquer l'histoire et les usages de la couture.

De là est né ce premier livre, qui pourrait être suivi de bien d'autres pour ouvrir aux plus jeunes le monde qui les entoure.

En effet, qu'existe-t-il pour parler aux jeunes enfants des roches et des fossiles, des lauzes, des grottes qui sont sous leurs pieds, du biathlon, du VTT, de la Dou-louche, ...

Alors, à suivre ?

Monique Eymard

Que faites-vous de vos branches coupées ? Vous BRULEZ, vous BROYEZ ou vous LAISSEZ POURRIR ?

A l'invitation de la commune (cf. *L'Air du Temps* n°139 de mars 2015), le mercredi 15 avril, s'est tenue une réunion publique relative à l'arrêté du Préfet de l'Isère qui interdit le brûlage des végétaux y compris dans les communes rurales.

Mais, si on ne brûle pas les tailles de haies ou d'arbres, qu'en fait-on ? La préservation de la qualité de l'air étant la raison principale de cet arrêté, est-il raisonnable de transporter ces déchets jusqu'à la déchèterie de St Sauveur ? A l'évidence non. Laisser pourrir suppose de la place.

Alors, faut-il que chacun s'équipe d'un broyeur qui ne sera utilisé que quelques heures par an ? Y a-t-il d'autres solutions qui permettent de respecter l'arrêté sans que chacun s'empoisonne la vie ?

Telles ont été les questions qui se sont posées et auxquelles les participants ont tenté de trouver des réponses.

Stéphanie Marsura revient sur cette réunion et sur les pistes explorées.

Les pratiques évoluent, le broyat de branches devient pour certains une denrée précieuse pour le paillage des massifs et des potagers.

En parallèle, l'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts hors activités agricoles et forestières. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchèterie, et non plus brûlés.

La mairie a engagé une réflexion pour accompagner ces changements de pratiques, et se pose la question de moyens communs pour rendre accessible le broyage.

Deux scénarii se dessinent :

1. l'acquisition d'un broyeur collectif mobile (plusieurs types de modèles, du plus petit pouvant être transporté dans une voiture de particulier, à celui tracté par boule de traction).

2. la mise en place d'une plate forme surveillée, où serait broyées régulièrement les branches et où pourrait être récupéré le broyat.

Chaque scénario a ses avantages et ses inconvénients.

Un matériel collectif doit être sous la responsabilité de personnes bien identifiées qui en assurent également l'entretien.

Une plateforme doit être close et contrôlée sinon elle risque de se transformer en dépôt sauvage.

La commune n'ayant a priori pas le personnel pour assumer ces tâches, à qui incomberaient-elles ? Une association d'utilisateurs ? Un prestataire de service ? Comment seraient rémunérées les personnes ?

Pour évaluer la pertinence de ces idées nous avons besoin de vous !

Merci de répondre au questionnaire encarté dans ce n° de *L'Air du temps* et de le retourner en mairie avant le 15 mai.

Stéphanie Marsura



Nous avons interpellé le directeur du SICTOM du Sud-Grésivaudan pour lui faire part de nos interrogations, savoir si d'autres communes l'avaient déjà contacté et comment le SICTOM envisageait d'accompagner les communes éloignées d'une déchèterie dans la mise en œuvre de solutions permettant de se conformer à l'arrêté du Préfet.

Il ressort de cet entretien que plusieurs communes se posent sensiblement les mêmes questions qu'à Rencurel.

Le SICTOM privilégierait les solutions qui permettent de traiter les végétaux sur place. Le subventionnement de l'achat de broyeurs collectifs pourrait être envisagé (le mode de gestion de ces matériels étant par contre à définir au niveau de la commune).

Une des commissions du SICTOM va être saisie de la demande.

Le saviez-vous ?

Brûler 50 kg de déchets verts, c'est polluer autant que rouler 18 000 km avec une voiture essence récente !

Le brûlage des déchets verts et l'éco-bouage sont interdits, en tout lieu et en toute circonstance, sur les 41 communes du PPA de la vallée de l'Arve, de Vallorcine au col d'Évres.



Des solutions existent !
Apportez vos déchets à la déchèterie
Valorisez vos déchets : composter, broyer, pailler...
Pour en savoir plus : www.priorite.org

Brûler 50 kg de déchets verts, c'est polluer autant que rouler 6 000 km avec une voiture diesel récente !

Quand	Quoi	Où	Par qui
Jeudi 30 avril à 19h	Conseil municipal	Salle du conseil Mairie	
Dimanche 3 mai à 17h	Danse C ^{ie} Hervé Koubi	Parvis Musée de l'eau. Pont-en-Royans	Biennale <i>De Nord en Sud</i>
Vendredi 8 mai à 11h	Commémoration de la victoire de 1945	Stèle du pont du Violon	Commune
Dimanche 10 mai à partir de 9h	Journée Via Vercors	De St Nizier à Autrans via Villard de Lans	CCMV
Jeudi 21 mai à 19h	Conseil municipal	Salle du conseil Mairie	
Samedi 23 mai 7h à 13h	Marché aux plants, fleurs, produits locaux	La Balme	Rencurel Animation Initiative
Jeudi 18 juin à 18h	Conseil municipal	Salle du conseil Mairie	

Rencurel Animation Initiative vous propose un

MARCHÉ AUX FLEURS, PLANTS & PRODUITS DU TERROIR

SAMEDI 23 MAI 2015
DE 9H00 À 13H00
SUR LA PLACE DE LA BALME

HORTICULTEURS : PLANTES FLEURIES, COMPOSITIONS FLORALES, PLANTS POTAGERS...

PRODUITS DU TERROIR : FROMAGES, MIEL, PAINS, CHARCUTERIES, PÂTISSERIES, CONFITURES...

FRUITS ET LÉGUMES

PRÉSENCE DE COMMERÇANTS ET ARTISANS CRÉATEURS DU VILLAGE



A SAVOIR



Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) a été acheté par la commune. Il sera bientôt installé dans le hall du rez-de-jardin de la mairie qui est ouvert 7j/7 et 24h/24.

Une signalétique adaptée sera mise en place sur le parvis de la mairie. Il reste à organiser des formations...

TAD Mai - Juin

Renaud Callet vous emmène

à Saint-Marcellin

Mardi 12 mai

Mardi 26 mai

Mardi 9 juin

à Villard de Lans

Mardi 23 juin

Tarif aller-retour : 5 €

**N'oubliez pas de réserver au
0820 08 38 38**



L'Air du Temps

n°140

Bulletin mensuel de Rencurel

615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL

Tel : 04 76 38 97 48

Courriel : rencurel.mairie@orange.fr

Dépôt légal : avril 2015

Directeur de la publication : Didier Lattard

Maquette et mise en page :

Michel Eymard

Tirage en 180 ex. : Vigny-Musset Repro

50, Allée des 2 Mondes 38100 GRENOBLE

Ont contribué à ce numéro (textes et photos) : Michel Eymard, Monique Eymard, Suzanne Gauthier, Didier Lattard, Elisabeth Magnat, Stéphanie Marsura, Patrick Peysson, et des associations.

Tout autour

A FAIRE, À VOIR...



Le 10 mai prochain aura lieu l'inauguration officielle de la Via Vercors, première voie douce en montagne.

Au programme de cette journée : pique-nique champêtre, musique, découverte des itinéraires avec essais de vélos innovants, dégustation de produits du terroir, découverte des savoir-faire locaux, village exposant avec partenaires du réseau...

En savoir + : <http://via.vercors.fr/>



**Dimanche 3 mai à 17h
Parvis du Musée de l'eau
Pont-en-Royans**

El Din - Cie Hervé KOUBI

Ils sont 12 danseurs algériens et burkinabés sur le plateau, venus de la danse de rue, du hip hop, de la capoeira, magnifiques, portés par une énergie à couper le souffle, en perpétuel mouvement. Des corps qui s'entremêlent, s'évitent, se donnent l'impulsion, s'harmonisent...

El Din sera suivi d'une conférence dansée, sorte de voyage aux sources du hip-hop, de la capoeira et de la danse africaine, où les paroles du chorégraphe seront illustrées par les danseurs revenus sur le plateau...

Vie de la station des Coulmes

LA SAISON DU SKI ALPIN EN CHIFFRES

Pour rappel les remontées mécaniques appartiennent à la commune de Rencurel qui en concède l'exploitation au Ski-Club de Rencurel par une convention d'affermage.

La saison 2014/2015 a été la saison de tous les contrastes. La station a été ouverte 55 jours (63 jours en 2013/2014), il n'y a pas eu de neige en début des vacances de Noël, peu de neige mi-janvier mais une très bonne fin de saison.

Malgré tout, nous avons réalisé la meilleure recette des remontées depuis l'ouverture de la station : 45000 €, soit une augmentation de + 18% par rapport à 2013/2014.



Photo MeaghanMajor

Nous avons enregistré une très bonne fréquentation durant les vacances de février et nous avons maintenant des gens en vacances au Col grâce à l'augmentation des hébergements sur la commune (Cœur des montagnes, gîte communal, gîte des Rimets, gîtes du Tilleul...)

Le ski-club emploie 4 salariés pour le fonctionnement des remontées mécaniques et embauche au total 10 personnes avec la location de skis.

Au niveau de la location nous avons également fait notre meilleure saison avec une augmentation de 4,4% du chiffre d'affaires (35 000 €)

La diminution du prix du gas-oil et la réduction du damage (chutes de neige moins abondantes) devraient améliorer le résultat net de cette saison

La saison 2014/15 a été aussi une saison où la mairie a dû investir pour maintenir un bon fonctionnement des remontées : réducteur de Ravat, signalétique, achat de matelas de protection des pylônes, manivelle pour la dameuse, soit un coût total de 7 950 €.

Le Ski-club organise aussi, depuis 4 ans, des mini-stages de ski les samedis après-midi de janvier qui permettent aux enfants de débiter la pratique du ski. Cette saison nous avons eu 31 enfants en stage avec 3 moniteurs pour les encadrer. Ce stage nous permet également d'augmenter la fréquentation les samedis après-midi.

Pour la saison prochaine nous allons équiper nos pisteurs d'une nouvelle tenue plus chaude et plus technique ; nous envisageons également l'achat de luges type air soft et de skis de petites tailles.

Enfin nous invitons tous les Rencurellois à notre AG d'automne pour mieux connaître notre association et l'économie du Col. Et ceux qui souhaiteraient donner un peu de leur temps pourront nous rejoindre dans notre association qui mêle bénévoles et salariés et qui participe activement à la vie et à l'animation de la commune.

Patrick Peysson

NB : Un bilan complet de la saison en recettes et dépenses sera publié après l'AG